

n° 485 ¹⁰¹⁶
Toute terrain à I. Bonni

n° 2666-28273

de 542 m²
Le Conseil décide la vente d'une parcelle communale à I. Bonni, sur la base de 5 € le m² de vente
ne pourra intervenir qu'après délibération du P. E. et sous réserve du versement de la participa-
tion due aux dépenses de probabilité d'urbanisme par la Commune, ce terrain étant destiné à
compléter un terrain à lotir par l'intérêt au voeu de la construction.